

DESRIPTIF CCTP

ARDOISE ARTOIT, POSE LOSANGÉE EN COUVERTURE

ARTOIT N °1 - ARTOIT N ° 5

Les ardoises fibres-ciment ARTOIT sont posées de façon que la diagonale de symétrie soit parallèle à la ligne de plus grande pente. Les ardoises sont pré-percées en usine pour obtenir, en fonction des références, un recouvrement de 84 mm ou 100 mm et sont fixées, à l'aide soit d'1 crochet, soit d'1 crochet et 2 clous ou soit de 2 clous et 1 crampon tempête, sur des liteaux ou voliges non jointives. La pente minimale pour ces ardoises est de 50 % (selon la localisation du chantier, le type d'ardoise et la zone climatique). La pose des ardoises ARTOIT doit être conforme au DTU 40.13 « Couverture en ardoises en fibres-ciment » 2009 et DTU 40.13 PI-2 compil mars 2016.

EN CAS DE POSE D'UN D'ÉCRAN DE SOUS-TOITURE OU SUR DES VOLIGES JOINTIVES EXISTANTES, il faut obligatoirement créer un contre-lattage de 20 x 36 mm minimum puis liteau afin d'assurer une lame d'air.

LES ARDOISES ARTOIT sont fabriquées, en présence d'eau, à partir d'un mélange homogène de ciment, de cellulose et de fibres organiques de synthèse. ARTOIT est à bord droit et surface lisse.

- Dimensions de l'ardoise : 40 x 40 cm
- Épaisseur : 4 mm
- Recouvrement fixe ARTOIT n°1 : 84 mm
- Recouvrement fixe ARTOIT n°5 : 100 mm
- Garantie de tenue des couleurs : 15 ans
- Garantie produit : 15 ans
- Coloris : noir
- Ardoise fibres-ciment de type NT conforme à la NF EN 492
- Masse volumique minimum égale à 1700 kg/m³

FINITION : DOUBLE COATING

Les ardoises ARTOIT en fibres-ciment possèdent un double coating sur les 2 faces permettant d'assurer la durabilité de la coloration. Sur la face visible des ardoises sont appliqués un primaire acrylique et une peinture acrylique de finition et, sur la sous-face des ardoises, un primaire acrylique pigmenté et une couche de vernis acrylique incolore.

LA VENTILATION de la couverture est ménagée par une lame d'air de minimum 20 mm en sous-face des ardoises et l'isolant. Des orifices de ventilation adaptée conformes au DTU 40.13 doivent être réalisés à l'égout par un liteau ventilé et au faitage par des faitières ventilées. Il est également possible de ventiler par chatières. Se référer au DTU 40.13 PI-1 paragraphes 4.5.

LE SUPPORT (liteau ou volige) de couverture est réalisé avec une essence admise en charpente conforme au DTU 40.13 PI-2 Compil mars 2016 paragraphe 3.2. Pour les autres types de support ceux-ci doivent bénéficier d'un Avis Technique se référer au DTU 40.13 PI-2 mars 2016 paragraphe 3.2.2.

LITEAU

Pour trouver les dimensions du liteau à utiliser, il doit être pris en compte l'écartement maximal entre appui des chevrons de la charpente, l'entraxe de pose des liteaux, la charge de neige normale et la charge de vent normal. Se référer au DTU 40.13 PI-1 paragraphe 4.2. Pour la fixation du liteau dans les chevrons de la charpente se référer au DTU 40.13 PI-1 paragraphe 4.2.1.4 et DTU 40.13 PI-2 Compil mars 2016 paragraphe 3.3.1.

VOLIGE

Pour trouver les dimensions de la volige (non jointive) à utiliser, il doit être pris en compte l'écartement maximal entre appui des chevrons de la charpente, l'entraxe de pose des voliges, la charge de neige normale et la charge de vent normal. Se référer au DTU 40.13 PI-1 paragraphe 4.2. Pour la fixation de la volige dans les chevrons de la charpente se référer au DTU 40.13 PI-1 paragraphe 4.2.1.4 et DTU 40.13 PI-2 Compil mars 2016 paragraphe 3.3.1.

ISOLATION

Les isolants et leurs mises en œuvre doivent être conforme au DTU 45.10.

ECRAN DE SOUS-TOITURE

Les écrans de sous-toiture HPV ou non et leurs mises en œuvre doivent être conforme au DTU 40.29.

MISE EN ŒUVRE

Les ardoises ARTOIT sont fixées sur des liteaux qui sont eux-mêmes fixés sur les chevrons de la charpente de couverture. La pose doit être conforme au DTU 40.13 PI-1 paragraphe 5.2.

FIXATION

La fixation des ardoises est réalisée soit par 1 crochet, 1 crochet + 2 clous ou 2 clous + un crampon tempête. Les crochets, clous et crampons tempête doivent être conforme au DTU 40.13 PI-2 Compil mars 2016 paragraphe 3.3.2 et 3.3.4. Pour le choix de la nuance de fil des crochets et des clous apparents se référer au DTU 40.13 PI-2 Compil mars 2016 Annexe A, seulement pour les crochets Annexe B.

LE TRAITEMENT A L'EGOUT doit être conforme au DTU 40.13 PI-1 paragraphe 5.2.2.

LE TRAITEMENT EN RIVES doit être conforme au DTU 40.13 PI-1 paragraphe 5.2.3.

LE TRAITEMENT AU FAITAGE doit être conforme au DTU 40.13 PI-1 paragraphe 5.2.4.

LE TRAITEMENT DE L'ARETIER doit être conforme au DTU 40.13 PI-1 paragraphe 5.2.5.

LE TRAITEMENT DE LA NOUE doit être conforme au DTU 40.13 PI-1 paragraphe 5.2.6.

LE TRAITEMENT DES BRISURES doit être conforme au DTU 40.13 PI-1 paragraphe 5.2.7.

LE TRAITEMENT DES PENETRATIONS CONTINUES doit être conforme au DTU 40.13 PI-1 paragraphe 5.2.8.

Service Technique
Tél. 0 808 809 867
infofrance@etexgroup.com